

Mireille Tremblay, Barbara Fontana-Lana, Isabelle Hudon, Marcel Blais et Benoît Racette

Stratégies d'émancipation pour la participation politique et le développement des compétences citoyennes des personnes ayant une déficience intellectuelle

Résumé

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont encore largement exclues de la sphère politique, mais elles ont le droit de participer à la vie politique, de s'associer librement, de prendre la parole publiquement, d'influencer les politiciens, de participer aux élections et de prendre part, directement ou indirectement, aux décisions concernant les affaires publiques. Elles pourront le faire si elles accèdent à la sphère publique, à la délibération démocratique et à la condition qu'elles puissent jouir des opportunités nécessaires au développement de leurs compétences citoyennes.

Zusammenfassung

Menschen mit einer intellektuellen Beeinträchtigung sind heute noch weitgehend von der Politik ausgeschlossen. Sie haben aber das Recht, am politischen Leben teilzunehmen, sich mit anderen zusammenzuschliessen, öffentlich aufzutreten, Einfluss auf Politikerinnen und Politiker zu nehmen, zu wählen und abzustimmen sowie direkt oder indirekt an Entscheidungen des öffentlichen Lebens mitzuwirken. Dies ist aber nur möglich, wenn sie Zugang zur öffentlichen Sphäre und zur demokratischen Entscheidungsfindung bekommen und wenn Angebote bestehen, die sie in der Entwicklung ihrer staatsbürgerlichen Kompetenzen stärken.

Permalink: www.szh-csps.ch/r2020-03-03

Introduction

Dans la foulée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de nouveaux mouvements sociaux ont lutté pour la reconnaissance et l'exercice de leurs droits et ont dénoncé la discrimination et les injustices subies par les femmes, les personnes racisées en fonction de l'appartenance ethnique, religieuse, de l'orientation sexuelle ou d'un handicap. Les personnes ayant une déficience intellectuelle (DI), avec le soutien de leurs familles, ont participé à ce vaste mouvement d'émancipation (Tremblay, 2011) pour la reconnaissance de leurs droits civils, afin d'accéder à la Cité et d'échapper à l'enfermement et à la ghettoïsation; puis elles ont réclamé l'exercice de leurs droits sociaux, économiques et culturels, afin d'accéder au travail, aux loisirs et à la culture. Mais concernant

l'exercice des droits politiques, elles accusent toujours un retard important.

L'exercice des droits politiques requiert une transformation profonde des rapports entre les personnes ayant une DI, leur environnement social et familial, la société civile et l'État (Tremblay, 2011). En effet, « Les droits de l'homme n'ont pas pour seule vocation de protéger les individus contre les abus de pouvoir, ils ont également celle de leur donner accès au pouvoir. L'idéologie des droits de l'homme suppose des citoyens actifs qui participent à la vie politique de l'État. D'où le lien intime entre droits de l'homme et démocratie » (Quinn & Degener, 2002, p. 32).

Dans cet article, nous aborderons le processus de socialisation politique des personnes en situation de handicap et des personnes ayant une DI, et nous verrons qu'au

cours des dernières années, dans la foulée de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH; ONU, 2006), de nouvelles stratégies ont été explorées afin d'accroître leur participation politique et le développement de leurs compétences citoyennes.

Au cours des dernières décennies, des efforts ont été déployés pour accroître la participation électorale des personnes ayant une déficience intellectuelle, et pour leur offrir, par le biais de groupes de parole, l'opportunité de développer leurs compétences civiques et politiques.

Participation citoyenne et socialisation politique

La participation citoyenne, ou citoyenneté active, consiste en l'exercice effectif des droits et des responsabilités associées à ces droits, dans une grande diversité de lieux, de régions et d'instances (Jansen et al., 2006). Cela inclut, plus largement, l'engagement civique correspondant aux valeurs, aux compétences et aux pratiques qui permettent à une personne de s'impliquer et de développer des liens de coopération au sein de la société. Plus spécifiquement, cela englobe la participation politique, considérée comme l'une des manifestations de l'engagement civique, et correspondant à la participation électorale, à l'engagement partisan et à toute forme de manifestation ou d'association à un groupe de personnes qui cherchent à influencer les orientations, les décisions ou les politiques publiques (O'Neil, 2006).

Selon une recherche menée auprès de plus de mille jeunes (Haste & Hogan, 2006),

trois domaines d'activités sont associés à l'image d'un « bon citoyen », soit la participation électorale, l'action communautaire et la prise de parole. Deux autres domaines sont associés à la participation citoyenne, soit la recherche d'informations concernant les enjeux sociaux et politiques et l'adhésion à des associations ou à des organisations sociales ou politiques. Le degré d'engagement civique des résidents d'une région ou d'un pays est considéré comme le reflet du « capital social » dont jouit une démocratie en santé (O'Neil, 2006).

Alors, si on naît « citoyen », on ne naît pas pour autant « bon citoyen ». C'est tout au long du processus d'intégration sociale, faisant référence d'une part à « l'adoption de traits culturels de la société » et d'autre part à la « participation aux diverses instances de la vie sociale » (Schnapper, 2007, p. 13), que l'on acquiert les compétences requises pour une citoyenneté pleine et active. Ces aptitudes et compétences qui sont en partie transmises par les institutions académiques se développent à l'âge adulte par le biais d'expériences et d'opportunités d'engagement civique et de participation politique (Jansen et al., 2006). Le processus de socialisation politique, auquel la famille et l'école contribuent certainement jusqu'à l'âge adulte et par lequel les individus « apprennent » ce que signifie la politique, leur permet d'appréhender, de juger et de se positionner face aux affaires publiques et se manifeste par des attitudes, des opinions des « systèmes de représentations » relativement stables. Ainsi, le contexte, les événements politiques, les interactions sociales, les expériences de l'âge adulte, « tout un jeu d'influences psychosociologiques » contribuent à orienter la socialisation politique au-delà de l'adolescence (Ihl, 2002; Jansen et al., 2006).

Pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap, leur engagement civique et l'exercice de leurs droits politiques, il faut donc d'une part, apporter des transformations dans leur environnement juridique, social et culturel, et d'autre part, multiplier les opportunités de développement de leurs compétences citoyennes. Au cours des dernières décennies, ces deux avenues ont été explorées et des efforts ont été déployés pour accroître la participation électorale des personnes ayant une DI, et pour leur offrir, par le biais de groupes de parole, l'opportunité de développer leurs compétences civiques et politiques.

Promouvoir la participation électorale

Le degré de participation électorale des personnes ayant une DI est plus faible que celui des autres personnes en situation de handicap, et largement inférieur à celui de la population générale. Le sous-emploi, un revenu moindre, une participation moins fréquente à un groupe ou une association, tout cela les privent souvent des ressources communautaires, informationnelles, économiques et matérielles nécessaires à l'exercice des droits politiques (Keeley et al., 2008; Prince, 2012; Schur et al., 2003). Quant au droit de se porter candidat, d'exercer un mandat électif ou d'occuper des postes influents dans les administrations publiques, il semble hors de portée de la plupart des personnes en situation de handicap, avec ou sans DI.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne formule cinq recommandations afin d'améliorer leur participation électorale, soit « éliminer les obstacles juridiques et administratifs à la participation politique, rendre les procédures et les bureaux de vote ainsi que le matériel élec-

toral plus accessibles, faciliter la participation à la vie politique, accroître la sensibilisation au droit à la participation politique des personnes handicapées et collecter des données pour jauger la participation politique des personnes handicapées » (FRA, 2014, p. 2).

Dans cet esprit, la Conférence des États parties à la CDPH, portant sur la « Participation à la vie politique et [la] reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité » a recommandé de revoir les lois électorales ou les régimes de protection de certains pays qui leur retirent le droit de vote, et ce, contrairement à l'esprit de la CDPH, comme l'a démontré l'analyse juridique de Clément-Sainte-Marie et Gagnon (2018).

Le degré de participation électorale des personnes ayant une déficience intellectuelle est plus faible que celui des autres personnes en situation de handicap, et largement inférieur à celui de la population générale.

L'accessibilité à une information pertinente, facile à lire et à comprendre, concernant non seulement les modalités de votation, mais également les candidatures et les enjeux électoraux, a inspiré plus d'une initiative. Au Québec, le mouvement des personnes ayant une DI a obtenu des bulletins de vote présentant les photographies des candidats et le Directeur général des élections du Québec a produit un guide simplifié¹ à l'intention des personnes ayant une DI concernant les modalités de vote. Le *Mouvement des Per-*

¹ www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/deficience-intellectuelle.php

sonnes d'Abord de Drummondville a aussi produit un guide imagé présentant les enjeux électoraux, les candidatures et incitant à la participation électorale.

En Suisse, le projet *bla-bla vote* d'Eben-Hézer « promeut, et incite la citoyenneté et propose une aide à la compréhension des objets de votation » (Kupper, 2018, p.31). « De manière concrète, le *bla-bla vote* est une séance [...] où différents intervenants exposent les objets des votations et animent un débat. Les participants sont ainsi invités à prendre part et poser des questions [...] prendre connaissance des affaires de la vie publique et des objets soumis aux votations » (p.38).

Malgré un intérêt croissant pour la participation électorale des personnes ayant une déficience intellectuelle, on ne dispose que de très peu de données, et de trop peu de recherches sur cette question.

En France, l'UNAPEI en collaboration avec *Nous Aussi – France* – a développé une programmation et une série d'activités² visant à évaluer la participation électorale des personnes ayant une DI, à sensibiliser leur entourage à leur droit de vote, à les encourager à voter et à les accompagner. Plus d'une recherche a en effet confirmé l'importance des attitudes, du soutien et des encouragements de la famille, des proches et du personnel, pour accroître la participation électorale des personnes ayant une DI (Agran et al., 2016; Keeley et al., 2016; Kupper, 2018).

² www.unapei.org/article/outils-vote-elections-europeennes

Finalement, malgré un intérêt croissant pour la participation électorale des personnes ayant une DI, on ne dispose que de très peu de données, et de trop peu de recherches sur cette question (FRA, 2014; Kupper, 2018).

Développer les compétences citoyennes

La participation des personnes en situation de handicap à des associations et à des comités contribue à développer leurs compétences civiques et politiques et depuis quelques années, on voit se multiplier les expériences de recherche, d'action ou de formation par le biais de groupes de parole. La démocratie étant par essence délibérative, les citoyennes et les citoyens doivent acquérir des « attitudes délibératives » bien ancrées, qui leur permettent de participer aux débats publics. Si l'école joue un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage d'habiletés en « communication délibérative » (Englund, 2006), c'est en participant et en s'engageant socialement que l'on apprend à participer (Jansen et al., 2006, p.198).

Selon une recherche menée auprès de douze comités, regroupant une soixantaine de personnes en situation de handicap, dont une dizaine de personnes ayant une DI, l'expérience de participation au sein d'un comité ou d'une association favorise le développement d'habiletés requises pour le dialogue et la délibération; le développement de la conscience de soi et de l'identité; le développement du sentiment d'affiliation et d'appartenance; une plus grande maîtrise des enjeux liés à la problématique partagée par les membres du groupe; un désir croissant de s'engager et de participer socialement ou politiquement; l'accroissement de l'efficacité politique en tant

que porte-parole, incluant le passage de la représentation de soi à la représentation de l'autre (Tremblay, 2009). Par ailleurs, plusieurs groupes ont mentionné leur insatisfaction concernant le manque de formation, de préparation ou d'outils qui permettraient d'accroître l'efficacité de leurs rencontres. Concernant les rapports avec leur environnement, ils ont souvent l'impression de ne pas contrôler les résultats de leur engagement, ils ne se sentent pas assez valorisés pour leur contribution. L'absence de réaction, la lourdeur et la lenteur administratives leur pèsent et les découragent trop souvent. Le discours des personnes engagées est empreint de mots comme « autodétermination » ou « empowerment », mais les personnes ayant une DI sont confrontées rapidement au déni de leurs compétences et aux limites qu'on leur impose dans l'exercice et la reconnaissance de leurs droits.

Dans le cadre de la recherche « Notre institution, notre vie, notre voix » dirigée par Barbara Fontana-Lana, en collaboration avec la Fondation Eben-Hézer, un dispositif de formation à l'autodétermination et à la participation citoyenne pour des adultes ayant une DI a été développé et évalué (Fontana-Lana et al., 2017). Tous les participants ont montré une amélioration significative de leur autodétermination et une augmentation des possibilités de choix dans le secteur d'activités domestiques et quotidiennes. Par la suite, on a constaté une augmentation de la prise d'initiative, une plus grande facilité à déployer des stratégies pour réaliser leurs projets, une augmentation de la capacité à s'exprimer et à s'affirmer, une meilleure connaissance de soi pour l'atteinte de ses objectifs, un sentiment accru de liberté, de réussite et d'estime de soi et une plus grande satisfaction quant à la qualité des liens avec les autres.

Faisant suite à cette recherche, de nombreuses initiatives collectives, à tous les niveaux de l'accompagnement éducatif, ont vu le jour : la création d'une commission institutionnelle des autoreprésentants, la prise de parole lors de manifestations publiques ou scientifiques, l'organisation d'un spectacle en lieu public, confirmant d'une part, que le dispositif élaboré soutient le développement d'actions autodéterminées et de participation citoyenne et d'autre part, que ces habiletés peuvent s'apprendre à tout âge, et même après un long parcours institutionnel. En outre, les apprentissages réalisés ont eu des répercussions à tous les niveaux du système d'accompagnement, démontrant aussi le rôle fondamental que jouent le contexte et l'environnement pour soutenir et promouvoir l'exercice d'une citoyenneté active.

Plusieurs chercheurs ont témoigné de l'efficacité des groupes de parole dans le développement des compétences citoyennes.

Dans un ouvrage collectif paru récemment portant sur la CDPH et l'éthique de la citoyenneté, plusieurs chercheurs ont témoigné de l'efficacité des groupes de parole dans le développement des compétences citoyennes. Parmi ces projets, Guerdan (2019) rapporte les résultats d'une recherche-action ayant pour objectifs de former des personnes ayant une DI à leurs droits, de recueillir leurs témoignages par le biais de groupes de parole et de leur demander de formuler et transmettre des recommandations pour la mise en œuvre de la CDPH. Les résultats montrent que les personnes tirent profit de l'apprentissage et de l'appropriation

tion de leurs droits, qu'elles sont capables de témoigner de leur situation, de l'évaluer, et de formuler des recommandations pour la promotion et l'exercice de leurs droits. Selon Guerdan, ces groupes de parole ont ouvert la voie à l'exercice de la citoyenneté; les participants y ont développé leurs aptitudes à la communication, y ont expérimenté le dialogue et la délibération. Un autre effet bénéfique de ces groupes de parole est d'avoir suscité chez certains l'envie de poursuivre leur engagement citoyen et de s'impliquer pour le bien commun. Elle souligne de plus que « la marche vers l'appropriation de leurs droits par les personnes et vers l'apprentissage de la citoyenneté est une affaire de responsabilités partagées » (p. 357), incluant au premier chef les personnes, qui prennent et assument la responsabilité de prendre la parole, d'exprimer leurs besoins et leurs désirs, de sensibiliser la société aux injustices qu'elles subissent, de faire reconnaître leurs droits, ainsi que leur contribution économique, sociale, culturelle et politique. Cela interpelle aussi les professionnels, qui doivent apprendre à « écouter les personnes, leur accorder une place d'interlocuteurs, stimuler leurs compétences, favoriser leur participation tant individuelle que collective » (p. 358). Quant aux associations et aux institutions, il leur appartient de « contribuer à cette évolution par des actions soutenant les personnes dans leur désir d'émancipation et de constitution de groupes d'autodéfense de leurs droits » (p. 359).

L'éducation à la citoyenneté démocratique et le PIECD

Dès la conception, en 2006, du programme international d'éducation à la citoyenneté dé-

mocratique (PIECD)³ par, pour et avec des personnes ayant une DI, les membres ont exprimé leurs besoins et leurs motivations qui sont : un désir d'autonomie, un besoin de reconnaissance et de respect de leurs capacités d'agir, d'exercer un jugement ou d'évaluer les services, un désir d'être utiles et de contribuer à la société en s'entraidant, en réduisant les préjugés, en rendant service, en aidant les gens, en se rendant utiles à la communauté, la volonté de prendre la parole, c'est-à-dire de parler pour soi-même, d'apprendre à s'exprimer dans la cadre d'une réunion, d'un atelier ou d'un congrès (Tremblay, 2011).

S'inspirant des travaux du Conseil de l'Europe concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique qui a pour but de « promouvoir une culture de la démocratie et des droits de l'homme », les membres ont formulé trois objectifs :

- soutenir le processus de familiarisation et d'appropriation des droits (éducation aux droits);
- développer des compétences requises afin de participer aux débats publics (éducation civique);
- réaliser des activités susceptibles d'accroître l'exercice des droits et responsabilités démocratiques (éducation à la citoyenneté démocratique).

L'organisation de séminaires internationaux, réunissant pour quelques jours des

³ Dans une perspective de recherche-action-formation, créé en 2004, le PIECD, par pour et avec des personnes ayant une DI ou en situation de handicap, soutenues par des personnes des milieux de la recherche et de l'intervention, réunit huit délégations régionales qui développent, ensemble ou régionalement, des activités visant la promotion des droits et l'éducation à la citoyenneté démocratique (voir Tremblay, 2011; Tremblay et al., 2020, à paraître).

personnes ayant une DI, auxquelles se sont jointe des personnes en situation de handicap, accompagnées de personnes du milieu de la recherche et de l'intervention, a permis de développer des relations de complicité, de partager les expériences et les projets de groupes régionaux (France, Belgique, Luxembourg, Québec) et la conception d'une programmation commune. Certaines conditions sont apparues comme facilitant l'éducation à la citoyenneté démocratique et le travail collectif, parmi lesquelles figurent selon nous : la convivialité et l'intimité du cadre du séminaire, la cogestion avec tous les membres de la programmation et de l'animation des activités, le partage de récits de vie qui alimentent le sentiment d'affiliation et la compassion, un temps ralenti pour dire et comprendre, la création et l'utilisation d'outils adaptés.

Au fil des ans et des échanges, certains projets visant la promotion et l'exercice des droits ont suscité la constitution de chantiers, pris en charge par l'une ou l'autre délégation régionale, soit : le droit à la vie affective et sexuelle, la communication sociale et la sensibilisation aux droits, la lutte contre les préjugés et les étiquettes, la formation de partenaires publics ou le droit au travail. Le PIECD a fait l'objet de plusieurs conférences et publications. Il a donné naissance à des projets de recherche ou d'action, à des activités de sensibilisation et de formation publique ou universitaire, comme les « Semaines droit, citoyenneté et handicap » à Lille et à Montréal, et le programme multidisciplinaire de 2^e cycle, en développement, à l'Université du Québec à Montréal, sur les droits, la citoyenneté et le handicap.

Il semble que la création d'un espace de parole égalitaire, encourageant la qualité des relations entre les personnes en situation de handicap, les personnes du milieu de

la recherche et de l'intervention, constitue l'aspect le plus stimulant des séminaires du PIECD, celui sur lequel se fonde le désir et l'enthousiasme de poursuivre l'aventure commune, d'exercer une citoyenneté active et de s'engager politiquement.

Le développement de leurs compétences citoyennes nous apparaît comme une nécessité et une responsabilité collective.

Conclusion

Exclue des sphères du pouvoir, victime d'aliénation toute personne devient incapable « d'écrire sa propre histoire et d'être acteur de sa propre vie selon sa façon de voir les choses » (Garibay & Séguier, 2009, p. 33), voilà une situation vécue par trop de personnes ayant une DI. Au contraire, tout être humain aspire à l'émancipation, « processus par lequel les individus prennent le rôle de sujets dans l'aventure précaire qui est celle de transformer et recréer le monde » (Paulo Freire, 1970, cité par Garibay & Séguier, p. 31), et les personnes ayant une DI souhaitent et expriment leur désir d'exercer leurs droits politiques, de participer aux élections et d'obtenir les outils et le soutien nécessaires de leur entourage (Argan et al., 2016).

Le développement de leurs compétences citoyennes nous apparaît comme une nécessité et une responsabilité collective. Les expériences de prise de parole en groupe, comme on l'a vu, contribuent au développement de ces compétences, en soutenant « l'apprentissage du consensus, de l'acceptation de l'opinion majoritaire, de la nécessité de se mettre à la place de l'autre » et cela requiert « non seulement que la per-

sonne défende le bien commun au détriment parfois de ses intérêts individuels, mais qu'elle comprenne également que cet acte fait avancer la collectivité qu'elle représente » (Masse et al., 2011, p. 23).

La prise de parole, l'accès à la délibération citoyenne et démocratique s'inscrivent dans un processus d'émancipation collective qui devrait s'appuyer sur une « nouvelle narration du monde », à laquelle nous sommes tous conviés, comme Petrella (2007) le suggère. Une éthique de la citoyenneté porteuse de sens, d'humanité, de convivialité, de solidarité.

Références

- Agran, M., MacLean, W. E. Jr., & Arden Kitchen, K. A. (2016). «My Voice Counts, Too»: Voting Participation Among Individuals With Intellectual Disability. *Intellectual and Developmental Disability*, 54(4), 285-294.
- Clément-Sainte-Marie, O., & Gagnon, B. (2018). Le droit de vote des personnes ayant une déficience intellectuelle: considérations éthiques et politiques. *Éthique publique*, 20(2). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.3885>
- Englund, T. (2006). Deliberative Communication: A Pragmatist Proposal. *Journal of Curriculum Studies*, 38(5), 503-520.
- Fontana-Lana, B., Angéloz Brügger, P., & Petragallo Hauenstein, I. (2017). *Former la personne avec une déficience intellectuelle à l'autodétermination et à la participation citoyenne*. Fribourg, Suisse: Université de Fribourg.
- FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne). (2014). *Le droit à la participation politique des personnes handicapées: Résumé*. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014-political-participation-persons-disabilities-summary_fr.pdf
- Garibay, F., & Séguier, M. (2009). *Pratiques émancipatoires: Actualités de Paulo Freire*. Paris, France: Institut de recherches de la FSU et Éditions Syllepse.
- Guerdan, V. (2019). Processus de prise de parole collective et engagement citoyen. In M. Tremblay, V. Guerdan, M. Boukala, & J.P. Cobbaut, (Eds.). *La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées: une nouvelle éthique de la citoyenneté* (pp.321-362). Blue Mounds, Wisconsin: Deep University Press.
- Haste, H., & Hogan, A. (2006). Beyond Conventional Civic Participation, beyond the Moral-Political Divide: Young People and Contemporary Debates about Citizenship. *Journal of Moral Education*, 35(4), 473-493.
- Ihl, O. (2002). Socialisation et événements politiques. *Revue française de science politique*, 52(2-3), 125-144.
- Jansen, T., Chioncel, N., & Dekkers, H. (2006). Social Cohesion and Integration: Learning Active Citizenship. *British Journal of Sociology of Education*, 27(2), 189-205.
- Keeley, H., Redley, M., Holland, A. J., & Clare, I. C. H. (2008). Participation in the 2005 general election by adults with intellectual disabilities. *Journal of Intellectual Disability Research*. 52(3), 175-181.
- Kupper, A.-S. (2018). *Le droit de vote des personnes ayant une déficience intellectuelle accueillies en institution, un état des lieux* [Mémoire de Master non publié]. Haute École Spécialisée de Suisse occidentale.
- Masse, M., Delessert, Y., & Dubath, M. (2011). *Les espaces d'expression au sein d'institutions qui accueillent les personnes déficientes intellectuelles adultes: tremplin vers une participation collective et publique?* [Rapport de recherche]. Haute école de travail social de Genève. https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/livre/documents/ceres14_rapport_

- recherche_phase1.pdf
- O'Neil, B. (2006). *Human Capital, Civic Engagement and Political Participation: Turning Skills and into Political Engagement and Action*. Calgary (AB): University of Calgary.
- Petrella, R. (2007). *Pour une nouvelle narration du monde*. Montréal: Écosociété.
- Prince, M. J. (2012). *La participation électorale des électeurs handicapés: analyse comparative des pratiques canadiennes* [Rapport de recherche]. Élections Canada. https://www.elections.ca/res/rec/part/spe/dis_f.pdf
- Quinn, G., & Degener, T. (2002). *Droits de l'homme et invalidité: l'utilisation et l'usage potentiel des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme dans la perspective de l'invalidité*. New York et Genève: Nations Unies.
- Schur, L., Shields, T., & Schriener, K. (2003). Can I make a Difference? Efficacy, Employment, and Disability. *Political Psychology*, 24(1), 119-149.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration?* Paris: Gallimard.
- Tremblay, M., Blais, M., Lequien, J., Cobbaut, J.-P., Mercier, M., Routier, C., d'Arripe, A., Dutoit, M., St-Pé, M.-C., Guerdan, V., & Hudon, H. (2020, à paraître). Le Programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique (PIECD) une approche fondée sur les droits, la recherche émancipatoire et le développement des capacités démocratiques. In M. Masse, G. Piérart, F. Julien Gauthier & D. Wolf, (Éds.). *Accessibilité et participation sociale. Vers une mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Genève: Editions ies.
- Tremblay, M. (2011). Le mouvement d'émancipation des personnes ayant des limitations fonctionnelles : de la reconnaissance des droits à la participation citoyenne. *Revue Développement humain, handicap et changement social*, 19(2), 7-22.
- Tremblay, M. (2009). La participation citoyenne, l'engagement civique et l'efficacité politique de personnes membres de comités des usagers ou d'associations (santé mentale, déficience intellectuelle ou déficience physique). *Recherches en Communication*, 32, 119-134.
- Mireille Tremblay,
Professeure associée,
Université du Québec à Montréal
tremblay.mireille_p@uqam.ca
- Barbara Fontana-Lana,
Maître d'enseignement et de recherche,
Université de Fribourg, Suisse
barbara.lana@unifr.ch
- Isabelle Hudon,
Doctorante,
Université Laval, Québec
isabellehudon@hotmail.com
- Marcel Blais,
Membre fondateur du Programme
international d'éducation à la citoyenneté
(PIECD) par, pour et avec des personnes
en situation de handicap
fafouinm2009@hotmail.com
- Benoît Racette,
Vues et voix
(<https://canalm.vuesetvoix.com/>),
Collaborateur PIECD
benracette@vuesetvoix.com